



# CLUB DES ENTREPRENEUR·E·S SOLIDAIRES ET RESPONSABLES

Créé par La Mutuelle Générale et la CRESS Sud



Événement de lancement  
le 24 juin 2021

# Les valeurs et les ambitions du club

1

La solidarité

2

L'engagement sur des sujets fondamentaux d'environnement de travail et de RSE

3

La coopération des femmes et des hommes des entreprises engagées de la région

4

La croissance et le développement de son territoire





# Les orientations stratégiques

1. Mobiliser la communauté des entrepreneurs engagés autour des enjeux solidaires sur le territoire PACA.
2. Permettre aux décideurs de l'ESS de réfléchir ensemble au sujet des enjeux et des solutions qui impactent leur secteur d'activité et leur environnement.
3. Faciliter les interactions business entre TPE et PME engagées dans des pratiques de responsabilité territoriale en leur offrant un cadre de rencontre premium.
4. Offrir un lieu de réseautage et de reconnaissance entre dirigeants issus de l'économie sociale et solidaire, et de l'économie responsable.



# Les cibles adhérentes

- 1** Les dirigeants de L'ESS
- 2** Les dirigeants ou décideurs intervenant dans le champ de l'Economie Responsable
- 3** Les dirigeants engagés dans le champs de la RSE et/ ou de la QVT
- 4** Les réseaux partenaires





# Les ambitions chiffrées 2021-24

**2021**

1 événement de lancement

3 événements.

**1<sup>ère</sup> année – 2021/22**

50 adhérents

**2<sup>ème</sup> année – 2022/23**

80 adhérents

**3<sup>ème</sup> année – 2023/24**

120 adhérents

# La structure juridique

---

- Dans un 1<sup>er</sup> temps, le club est une structure Adhoc à la CRESS : son mandataire.
- Avec la possibilité dans un second temps de faire du club une structure associative autonome et rattachée à la CRESS Provence Alpes Côte D'azur.
- La CRESS Provence Alpes Côte d'Azur assure la gestion de la trésorerie et de l'assurance du club.

# La gouvernance

## LES FONDATEURS

---

La CRESS Provence Alpes Côte d'Azur  
et La Mutuelle Générale

## LA PRESIDENCE

---

Nomination **d'un président** et de **deux vice-présidents** par les fondateurs.

Le président a vocation à être un entrepreneur de L'ESS.

## LE COMITE EXECUTIF

---

**Il se composera de :**

- Deux membres nommés par les fondateurs
- Deux entrepreneurs membres actifs de l'ESS, nommés par le COMEX
- Des partenaires financiers qui interviennent à hauteur de 3000€ par an, présents à titre consultatif.

Le COMEX du club se réunira tous les trimestres en présentiel et/ou en distanciel en présence du président.

# Le modèle de financement

## LE CO-FINANCEMENT

---

A l'origine, le club est co-financé par les deux membres-fondateurs par une allocation de moyens décidée chaque année.

## LES COTISATIONS

---

Les membres du club devront cotiser chaque année. La cotisation pour 12 mois s'élève à **480€**. Offre promotionnelle de lancement : **240€** jusqu'au 30 sept. 2021

## LES PARTENAIRES

---

Le club se réserve le droit de s'ouvrir à de nouveaux partenaires en dehors du champ des métiers de la protection sociale relevant exclusivement de La Mutuelle Générale.



# L'agenda

- **24/06** : Evènement de lancement du Club
- **23/09** : Présentation du parcours d'accompagnement de formation de notre partenaire MARSAIL
- **Mi-novembre** : Vacation avec Christopher PRATT, co-skipper sur CHARAL pendant la Transat Jacques Vabre
- **Mi-décembre** : Evènement de fin d'année | Thématique en cours de définition

